



## **PROCES VERBAL**

### **COMITE DIRECTEUR sollicité par mail le 28 mars 2025**

---

**Présidence** : M. René MOLLE

**Réponses au mail** : MM.. Bertrand GAUDRILLER – Eric MODE - Dominique PERQUIN -Laurent MARANDEL – Laurent ROGIER - René MOLLE – Philippe LABBE – Pascal ROTON – Norman SAIVET – Lionel PARSZISZ – Bruno DALLA LIBERA – Denis DECARME –

#### **Validation de la proposition du club de Bezannes**

Nous avons deux joueuses séniors, Melle ABER Alicia (numéro licence 2547185739), et Mme BEAUDE Mathilde (numéro licence 2017117453) qui ont demandés leurs licences après le 31 janvier 2025, notifiées en restriction de participation art.152.4.

Selon le PV Du 22/04/2022, du comité de la Ligue Grand Est : article 3 (dont ci-dessous copie)

- Concernant la participation d'une joueuse U20F et senior F, licenciée hors renouvellement après le 31 janvier, en compétition senior F. En complément de l'article 10 des Règlements Particuliers de la LGEF et compte tenu de l'offre de pratique hétérogène des Districts sur les compétitions féminines,

le Comité Directeur de la LGEF autorise les Districts à se positionner sur la possibilité pour une joueuse U20F et senior F, licenciée hors renouvellement après le 31 janvier, de participer aux compétitions qu'ils organisent (division supérieure de District, championnats interdistricts).

Nous demandons au comité Directeur du District de bien vouloir accorder à nos deux joueuses l'autorisation de pouvoir jouer la deuxième phase du championnat District Féminin à 11.

Il est déjà très difficile de recruter des féminines, et nous voulons finir le championnat dans les meilleures conditions.

---

Le Comité Directeur, à l'unanimité des votants, accepte la dérogation demandée, en rappelant qu'une seule de ces 2 joueuses peut figurer sur une feuille de match et non les 2 simultanément.

Le président

René MOLLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'RM', with a horizontal line extending to the left from the start of the signature.